

## \* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Willi Geller Creation Shoulder Liquid SPL
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Matériel d'aide pour la technique dentaire

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur:**

KLEMA Dentalprodukte GmbH  
Koblacherstraße 3a, A-6812 Meiningen  
Tel. +43 5522 36837  
Fax +43 5522 36839  
E-Mail: [office@klema.at](mailto:office@klema.at)

- **Service chargé des renseignements:** Technical Operations
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## \* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable


## \* 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n ° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

- **Dangerous components:**

CAS: 7646-85-7	Zink chloride	< 0,05%
EINECS: 231-592-0		H302, H314, H410 P260, P273, P280, P303+P361+P353, P305+P351+P338, P310, P405, P501

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant

bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### \* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

##### • Moyens d'extinction

• **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### • Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### • Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### \* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### • Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### • Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes

##### • Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

##### • Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### 7 Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

##### • Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### • Stockage:

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

• **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

• **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### \* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
  
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Protection respiratoire recommandée.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants:** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

## \* 9 Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### - *Indications générales*

#### - *Aspect:*

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	5.9
- <b>Changement d'état</b>	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
- <b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
- <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable
- <b>Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
- <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
- <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
- <b>Le produit n'est pas explosif.</b>	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé
- <b>Densité à 20 °C:</b>	1 g/cm <sup>3</sup>
- <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
- <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
- <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
- <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
- <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
- <b>Viscosité:</b>	
Dynamique:	Non déterminé.

<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>Eau:</b>	99,8 %
<b>VOC (CE):</b>	0,0 g/l
<b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### \* 11 Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* 12 Informations écologiques

#### Toxicité

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles..
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable..
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* 13 Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets****Catalogue européen des déchets**

18 00 00 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

18 01 00 déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme

18 01 07 produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06

**· Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**\* 14 Informations relatives au transport****· Numéro ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

**Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

**Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Polluant:** Non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:** néant

**\* 15 Informations relatives à la réglementation**

**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**\* 16 Autres informations**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique:** Technical Operations

· **Contact:** office@klema.at

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les chapitres 2 et 3:**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la législation nationale

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

• **Sources**

- ECHA (<http://echa.europa.eu/>)
- EnviChem ([www.echemportal.org](http://www.echemportal.org))

\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.